

## Compte rendu sommaire du Conseil Municipal du 12 octobre 2020

### Rapport de la Cour Régionale des Comptes

Monsieur le Maire donne la synthèse du rapport et la conclusion du rapport de la CRC.  
Il informe le Conseil que la totalité du rapport est consultable au secrétariat de la Mairie aux heures d'ouvertures.

### DM 1 ajustement des comptes

Le conseil municipal approuve les modifications apportées au budget :  
En fonctionnement rééquilibrage entre les différents comptes et en investissement  
146 226,00 € de dépenses et de recettes.

### Subvention exceptionnelle

En effet la loi oblige la Sté de Chasse de Sérignac à s'équiper de talkie-walkie et de divers matériels de signalisation.

Vu les justificatifs fournis par l'association le Conseil Municipal décide de lui octroyer une subvention exceptionnelle de 1.000 €.

### CDG 47 Convention numérique de l'Etat civil

Monsieur le Maire informe que la collectivité sollicite la mission « Numérisation des actes d'état civil et des documents funéraires » du CDG 47 pour ses services.  
Le conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer la convention et à inscrire la dépense au budget 2021.

### Cession parcelle ZD 447

Le Conseil Municipal décide, afin de consolider juridiquement une situation de fait existant depuis l'origine du lotissement de «Jangarron» de procéder à la cession de la parcelle section ZD Numéro 447 de 94 M2 moyennant le prix de un Euro symbolique.

### Agglo désignation des délégués aux commissions

- Economie et Emploi : Jean DREUIL, Valérie BOURT
- SCOT, Grandes infrastructures et Enseignement supérieur : Jean DREUIL, Damien BALECH
- Cohésion sociale : Ghislaine DUROVRAY, Nicole FERNANDEZ
- Transition écologique, collecte valorisation des déchets et économie circulaire : Nathalie FERREIRA, Nelly LESNE
- Urbanisme : Jean-François LLORCA, Pascal DUBEDAT
- Finances et CAO : Pascal BERNEDE, Jean-François LLORCA
- Habitat, logement, Ruralité et centre bourg : Maryse BAREILLE, Matthieu DRAPÉ
- Transports et mobilité : Nathalie FERREIRA, Maryse BAREILLE

- Voirie, pistes cyclables et éclairage public : Bernard VIOLLEAU, Matthieu DRAPÉ
- Eau, Assainissement, Et GEMAPI : Matthieu DRAPÉ, Bernard VIOLLEAU
- Politique de santé et accessibilité : Sylvie HAEUSSLER, Nelly LESNE
- Tourisme : Ghislaine DUROVRAY, Sylvie HAEUSSLER

### **Désignation des délégués à l'EPFL**

Sont élus pour représenter la Commune de Sérignac sur Garonne au sein de l'Assemblée de l'Établissement Public Foncier Local Agen Garonne :

Titulaire : Jean DREUIL et suppléante : Maryse BAREILLE

### **CDG 47 Adhésion assurance statutaire**

**Le Conseil Municipal décide** d'accepter la proposition du courtier SIACI SAINT HONORE, et de l'assureur GROUPEAMA :

Durée du contrat : 4 ans à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021.

Régime du contrat : capitalisation

Garantie des taux : 2 ans.

#### ➤ **6 Agents titulaires et stagiaires affiliés à la CNRACL :**

Liste des risques garantis :

- le décès, l'accident de service & maladie imputable au service (y compris temps partiel thérapeutique), l'incapacité (maladie ordinaire, disponibilité d'office, invalidité temporaire), la maladie de longue durée, longue maladie (y compris temps partiel thérapeutique et disponibilité d'office), et la maternité / l'adoption / la paternité.

Avec une franchise de 10 jours par arrêt en maladie ordinaire au taux de 7.25 %.

#### ➤ **6 Agents titulaires ou stagiaires et agents non-titulaires affiliés à l'IRCANTEC :**

Liste des risques garantis :

- l'accident du travail et maladie professionnelle, la maladie grave, la maternité/adoption/paternité, et la maladie ordinaire.

Avec une franchise de 10 jours par arrêt en maladie ordinaire au taux de 1.15 %.

### **CCAS membres extérieurs**

Le Maire indique qu'il a écrit aux différents organismes concernés. Au vu des réponses, sont nommés membre du CCAS :

**Mme MARES** - club du 3<sup>ème</sup> âge -

**M. GUILLOU** - Soins 2000 -

**Mme GAVAZZI** – FASAD

**Mme BUFFA** -ADMR-

**M. LILLE** – UDAF

**M. MAGNE** – Présence verte-

### **Achat terrain ZD 268**

Le Conseil Municipal donne tout pouvoir à Monsieur le Maire pour représenter la Commune et signer à ce titre tous documents ainsi que tout acte, en vue de réaliser l'acquisition de 2432 m<sup>2</sup> représentant une partie du terrain cadastré ZD 268 sis lieu-dit « Coulet » pour la somme de **42.642 €**.

Monsieur le Maire précise que la provenance des fonds provient du leg et donc ce terrain permettra de construire les 3 maisons imposées par le testateur.

Les frais et le bornage sont à la charge de la commune.

Les rapporteurs des différentes commissions ont évoqué les sujets traités lors de leur réunion : écoles, associations, commerces, voirie, travaux....

Prochain conseil, normalement, en décembre.